



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tribunaux de grande instance

Question écrite n° 49269

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés que rencontrent certains particuliers pour se déplacer lorsqu'ils sont assignés à comparaître devant le tribunal de grande instance de Boulogne-sur-Mer. En effet, le ressort de ce tribunal couvre un rayon d'environ 50 kilomètres, soit la totalité du littoral du Pas-de-Calais. De ce fait, les personnes qui ne disposent que de revenus modestes et qui ne peuvent payer les frais de déplacement, renoncent le plus souvent à assister aux audiences. En conséquence, il lui demande s'il compte, conformément aux engagements du Président de la République, créer les postes de juges et de greffiers itinérants sur le littoral du Pas-de-Calais.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49269

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1158